

PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 décembre 2025

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à la salle communautaire de l'Église Sainte-Élisabeth de North Hatley, à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1. Michel DESROSIERS | 4. Astrid DANGOISSE |
| 2. Elizabeth FEE | 5. Claude GENDRON |
| 3. Danielle DUPRÉ | 6. Andrew J. PELLETIER |

SONT ABSENTS:

FORMANT QUORUM sous la présidence de Marcella Davis-Gerrish, Mairesse

AUSSI PRÉSENTS : Benoit Tremblay, directeur général et greffier-trésorier est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2025**
- 3. Informations émanant du Conseil**
- 4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour**
- 5. Administration générale, greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Registre public des élus — Dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus
 - 5.2 Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 5.3 Déclaration à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés
- 6. Ressources humaines et relations de travail**
 - 6.1 Poste de journalier saisonnier aux travaux publics – Embauche
 - 6.2 Poste de journalier aux travaux publics – Embauche
- 7. Finances et trésorerie**
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Rapport des salaires nets — 2025-11
 - 7.3 MRC Memphrémagog – Adoption des quotes part 2026
- 8. Génie et travaux publics**
 - 8.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) —Reddition de compte
 - 8.2 Entente intermunicipale concernant l'utilisation de l'Écocentre de la ville de Magog
- 9. Urbanisme, patrimoine et environnement**
 - 9.1 PIIA Intermédiaire – 575 rue Hovey (nouveau bâtiment accessoire / Vestiaire)
 - 9.2 PIIA Supérieur – 190 rue Main (Modification du projet en cours / Revêtement de toiture)
 - 9.3 Résolution d'intérêt – Modernisation du réseau de stations de lavage et de mise à l'eau des embarcations à l'échelle de la MRC
- 10. Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 10.1 Proposition d'entente intermunicipale de loisir entre North Hatley et le Canton de Hatley
 - 10.2 Autorisation d'événement et appui – Festival de Jazz de North Hatley
- 11. Sécurité publique**
 - 11.1 2025-775 amendant le Règlement RU-2024-01 concernant la sécurité, la paix et l'ordre — avis de motion
 - 11.2 2025-775 amendant le Règlement RU-2024-01 concernant la sécurité, la paix et l'ordre — dépôt
- 12. Varia**
- 13. Période de questions portant sur les sujets locaux d'intérêt public**
- 14. Levée de l'assemblée**

PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 décembre 2025

2025-12-01.225

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 10.2.

2025-12-01.226

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2025

MOI, ASTRID DANGOISSE, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 soit adopté.

3. INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL

La mairesse et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- Illumination de l'arbre de Noël 5 déc. 18h
- Concert bénéfice Festival de Jazz 14 dec.
- Père Noël dans le parc 21 déc. 14h à 17h
- Félicitations aux pompiers pour médaille 25 ans de service
- Marché de Noël 6 déc. 12h à 18h
- Fermeture du bureau pour la période des fêtes 19 déc. au 5 janvier
- Collecte de jouets de la Légion 242

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAÎSSANT À L'ORDRE DU JOUR

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2025-12-01.227

5.1 Registre public des élus — dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Benoit Tremblay, déclare qu'il n'y a aucune inscription au registre des déclarations des dons et autres avantages des élus en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autres avantages qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par l'Article 5, alinéa 5.2.4, paragraphe 5.2.4.3 du règlement 2023-743 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.

2025-12-01.228

5.2 Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil

ATTENDU QU' en vertu de la loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, les membres du conseil doivent déposer devant celui-ci une déclaration de mise à jour de leurs intérêts pécuniaires ;

ATTENDU QUE le Greffier-trésorier doit, au plus tard le 15 février 2026, transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) un relevé qui identifie les membres du conseil de la Municipalité qui ont, depuis la dernière transmission d'un tel relevé, déposé devant le conseil une déclaration et ceux qui ne l'ont pas fait ;

Le directeur général et greffier-trésorier confirme que les membres du conseil ont déposé une déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires dans le délai prévu par la loi et que le MAMH en sera informé dans le délai prescrit.

2025-12-01.229

5.3 Déclaration à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés

ATTENDU QU' en vertu de la vérification comptable annuelle, les membres du conseil doivent faire une déclaration écrite auprès du greffier-trésorier à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés ;

Le Directeur général et Greffier-trésorier confirme avoir reçu les déclarations à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés pour l'année 2025.

PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 décembre 2025

6. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

2025-12-01.230

6.1 Poste de journalier saisonnier aux travaux publics – Embauche

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un employé saisonnier afin d'assurer certaines opérations durant la saison hivernale;

ATTENDU l'appel de candidatures et le processus de sélection réalisés afin de pourvoir le poste vacant;

ATTENDU la candidature de M. Dany McKelvey;

MOI, MICHEL DESROSIERS , PROPOSE

QUE M. Dany McKelvey soit nommé au poste de journalier saisonnier aux travaux publics pour la période hivernale du 10 novembre 2025 au 1^{er} mai 2026 au taux horaire prévu à l'échelle salariale en vigueur.

QUE les conditions d'emploi prévues au guide de gestion du personnel relativement aux employés contractuels soient appliquées.

QUE madame la Mairesse, MARCELLA DAVIS GERRISH, et le Directeur général et Greffier-trésorier, BENOIT TREMBLAY, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat de travail;

QUE les fonds requis au paiement du salaire de monsieur Dany McKelvey soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02.190.00.141, 02.320.00.141, 02.330.00.141, 02.412.00.141, 02.414.00.141, 02.414.01.141, 02.415.00.141 et 02.701.50.141 selon une répartition du travail effectué.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :				ADOPTÉ	

2025-12-01.231

6.2 Poste de journalier aux travaux publics – Embauche

ATTENDU QU'un poste de journalier aux travaux publics est vacant;

ATTENDU l'appel de candidatures et le processus de sélection réalisés afin de pourvoir le poste vacant;

ATTENDU QUE la candidature de monsieur Nicolas De Francesco a été retenue à la suite d'un processus de sélection;

MOI, CLAUDE GENDRON, PROPOSE

QUE le conseil procède à l'embauche de monsieur Nicolas De Francesco à titre de journalier aux travaux publics, le tout conformément aux modalités d'emploi discutées et acceptées par les parties, notamment les conditions offertes aux employés du groupe 3, décrites au guide de gestion du personnel, lesquelles seront énumérées dans un contrat établissant les conditions de travail de M. De Francesco.

QUE l'entrée en fonction de monsieur De Francesco soit établie au 17 novembre 2025;

QUE madame la Mairesse, MARCELLA DAVIS GERRISH, et le Directeur général et Greffier-trésorier, BENOIT TREMBLAY, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat de travail;

QUE les fonds requis au paiement du salaire de monsieur Nicolas De Francesco soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02.190.00.141, 02.320.00.141, 02.330.00.141, 02.412.00.141, 02.414.00.141, 02.414.01.141, 02.415.00.141 et 02.701.50.141 selon une répartition du travail effectué.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :				ADOPTÉ	

PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 décembre 2025

7. FINANCES ET TRESORERIE

2025-12-01.232

7.1 Acceptation des comptes à payer

ATTENDU QUE les comptes à payer de la Municipalité ont été vérifiés par le conseil;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 1^{er} décembre 2025 par le Service de trésorerie, d'une somme de 217 231,03 \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$.

VOTE POUR :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VOTE CONTRE :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION :	<input type="checkbox"/>
ADOPTION :						ADOPTÉ	

2025-12-01-233

7.2 Rapports des salaires nets — 2025-11

ÉLUS	0,00 \$
PERMANENTS	Rémunération de nov. versée au 1 ^{er} déc. (8 115,72\$)
SAISONNIERS	37 689,53 \$
ÉLECTIONS	1 885,00 \$
TOTAL	3 432,78 \$
	43 007,31 \$

2025-12-01.234

7.3 MRC Memphrémagog – Adoption des quotes part 2026

ATTENDU QUE la MRC Memphrémagog a procédé à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2026 au montant de 4 493 729,00\$, soit une variation de 4,6% comparativement à l'année financière 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley bénéficie des services offerts par la MRC Memphrémagog ;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de la MRC Memphrémagog sont réparties en fonction pourcentage de RFU de chacune des municipalités membres ;

ATTENDU QUE la quote part de la Municipalité est répartie selon les services suivants :

- Partie 1 : Administration générale (administration générale, aménagement, développement économique, tourisme, contribution pour projets spéciaux et autres fonctions) : 53 868,00\$;
- Partie 2 : Évaluation : (tenue à jour, équilibration et maintien d'inventaire) : 29 025,00\$;
- Partie 3 : Transport adapté : 7 175,00\$;
- Partie 4 : Contribution Chemin des Cantons : 661,00\$

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

D'adopter les prévisions budgétaires de la MRC Memphrémagog ;

D'adopter la quote part de la Municipalité au montant total de 90 069,00\$ additionné de la contribution au Chemin des Cantons au montant de 661,00\$;

QUE l'administration procède aux paiements tel que prévu par la MRC Memphrémagog.

VOTE POUR :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VOTE CONTRE :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION :	<input type="checkbox"/>
ADOPTION :						ADOPTÉ	

PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 décembre 2025

8. GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

2025-12-01.235

8.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) —Reddition de compte

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le conseil de la Municipalité du Village de North Hatley approuve les dépenses d'un montant de 60 681,99\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :				ADOPTÉ	

2025-12-01.236

8.2 Entente intermunicipale concernant l'utilisation de l'Écocentre de la ville de Magog

ATTENDU QUE Magog opère son écocentre situé sur son territoire et qu'elle accepte de conclure une entente intermunicipale afin de permettre aux citoyens des municipalités de l'utiliser sous certaines règles et conditions ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley souhaite offrir à ses citoyens un service d'utilisation d'un Écocentre à proximité de son territoire;

ATTENDU QUE les parties désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal* (RLRQ., c. C-3) et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19) afin de conclure une entente;

MOI, CLAUDE GENDRON, PROPOSE

DE MANDATER le directeur général afin qu'un projet d'entente intermunicipale concernant l'utilisation de l'Écocentre de la Ville de Magog.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :				ADOPTÉ	

PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 décembre 2025

9. URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

2025-12-01.237

9.1 PIIA Intermédiaire – 575 rue Hovey (nouveau bâtiment accessoire / Vestiaire)

ATTENDU QUE la présente demande vise l'implantation d'un nouveau vestiaire d'une superficie de 22,91 m² destiné au pavillon spa du Manoir Hovey ;

ATTENDU QUE l'implantation et le design proposés reprennent les lignes architecturales, les couleurs et les matériaux du vestiaire existant, assurant ainsi une intégration harmonieuse du bâtiment accessoire dans son environnement immédiat ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine (CCUP), lors de sa séance du 25 novembre 2025, a émis un avis favorable au projet tel que présenté

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le projet de bâtiment accessoire situé au 575, rue Hovey soit approuvé tel que présenté, conformément à la recommandation du CCUP;

QU'il soit suggéré au propriétaire de reproduire le même type de toiture végétalisée sur le nouvel ajout.

VOTE POUR :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VOTE CONTRE :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION :	<input type="checkbox"/>
ADOPTION :						ADOPTÉ	

2025-12-01.238

9.2 PIIA Supérieur – 190 rue Main (Modification du projet en cours / Revêtement de toiture)

ATTENDU QUE la présente demande vise une modification au projet déjà autorisé au 190, rue Main et portant spécifiquement sur le revêtement de toiture ;

ATTENDU QUE la modification proposée consiste au remplacement du revêtement de toiture initialement approuvé, soit le bardage d'asphalte, par un matériau de tôle de couleur similaire ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine (CCUP), lors de sa séance du 25 novembre 2025, a émis un avis favorable à la modification telle que présentée ;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le projet de modification du revêtement de toiture du bâtiment situé au 190, rue Main soit approuvé tel que présenté, conformément à la recommandation du CCUP.

VOTE POUR :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VOTE CONTRE :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION :	<input type="checkbox"/>
ADOPTION :						ADOPTÉ	

2025-12-01.239

9.3 Résolution d'intérêt – Modernisation du réseau de stations de lavage et de mise à l'eau des embarcations à l'échelle de la MRC

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley a un intérêt dans le projet régional de modernisation du réseau de stations de lavage et des rampes mise à l'eau;

ATTENDU QU'UN mandat a été octroyé en 2024 afin d'estimer les coûts des travaux civils et des équipements en lien avec la réalisation du projet;

ATTENDU QU'UNE entente intermunicipale a été établie avec la MRC de Memphrémagog afin de lui confier la responsabilité de réaliser un appel d'offres regroupé au bénéfice des municipalités prenant part au projet;

ATTENDU QUE la MRC a fourni un estimé des coûts en lien avec les équipements nécessaires à ce projet pour la Municipalité et que ceux-ci s'élèvent à 63 075,00 \$ en fonction des besoins en équipements qui ont été indiqués à la MRC;

ATTENDU QUE les soumissionnaires potentiels doivent avoir une connaissance du nombre d'équipements qui seront acquis par les municipalités;

PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 décembre 2025

MOI, ASTRID DANGOISSE, PROPOSE

Qu'en fonction des informations disponibles, la Municipalité du Village de North Hatley signifie son intention d'acquérir les équipements qui ont été indiqués à la MRC ainsi que d'assumer sa part des coûts liés aux composantes communes du projet, sous réserve d'une décision commune de l'ensemble des municipalités prenant part au projet concernant l'acceptation d'une offre.

Que copie de la résolution soit transmise à la MRC.

VOTE POUR :	<input type="checkbox"/>	VOTE CONTRE :	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION :	<input type="checkbox"/>
ADOPTION :				ADOPTÉ	

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2025-12-01.240

10.1 Proposition d'entente intermunicipale de loisir entre North Hatley et le Canton de Hatley

ATTENDU QUE les municipalités du Canton de Hatley et de North Hatley souhaitent conclure une nouvelle entente pour offrir à leurs citoyens l'accès à des activités et installations de loisirs;

ATTENDU QUE les directions générales ainsi que les maires et mairesses des deux municipalités se sont rencontrés afin de définir les paramètres et les objectifs d'une nouvelle entente intermunicipale;

ATTENDU QUE les deux municipalités reconnaissent l'importance de développer une offre de loisirs structurée, accessible et avantageuse pour l'ensemble de leurs populations;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

DE MANDATER le directeur général afin qu'un projet d'entente intermunicipale de loisirs avec le Canton de Hatley soit préparé et soumis au conseil pour approbation.

VOTE POUR :	<input type="checkbox"/>	VOTE CONTRE :	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION :	<input type="checkbox"/>
ADOPTION :				ADOPTÉ	

2025-12-01.241

10.2 Autorisation d'événement et appui- Festival de Jazz de North Hatley

ATTENDU QUE la Municipalité encourage la tenue d'événements culturels sur son territoire;

ATTENDU QUE le Festival de Jazz de North Hatley a tenu sa toute première édition en 2025 sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE la 1ere édition a connu un grand succès et qu'elle fut appréciée par les festivaliers, les marchands ainsi que la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité voit le Festival de Jazz comme moteur de développement économique pour le Village et pour la région;

ATTENDU QUE le Festival de Jazz sollicite l'appui de la Municipalité pour la tenue de leur 2^e édition du Festival qui aura lieu du 6 au 9 août 2026;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

D'autoriser la tenue du Festival de Jazz de North Hatley pour les dates du 6 au 9 août 2026;

De mandater l'administration à émettre un permis d'occupation temporaire du domaine public selon les modalités prévues à l'entente établie;

D'appuyer et encourager le Festival de Jazz à déposer une demande d'aide financière auprès de la MRC Memphrémagog.

VOTE POUR :	<input type="checkbox"/>	VOTE CONTRE :	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION :	<input type="checkbox"/>
ADOPTION :				ADOPTÉ	

PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 décembre 2025

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-12-01.242

11.1 2025-775 amendant le règlement RU-2024-01 concernant la sécurité, la paix et l'ordre — avis de motion

MOI, CLAUDE GENDRON, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2025-775 amendant le règlement RU-2024-01 concernant la sécurité, la paix et l'ordre sera présenté pour adoption.

QUE ce règlement aura pour objet d'abroger le paragraphe 4 de l'article 11 et en ajoutant l'article suivant à la suite de l'article 11 :

ARTICLE 11.1 ARME À FEU, ARC ET ARBALÈTE

Nul ne peut se trouver dans un endroit public, avec une arme à feu, un arc ou une arbalète hors de son étui sans excuse raisonnable. L'autodéfense ne constitue pas une excuse raisonnable. »

2025-12-01.243

11.2 2025-775 amendant le règlement RU-2024-01 concernant la sécurité, la paix et l'ordre — dépôt

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 2025-775 et ont pu en prendre connaissance;

MOI, CLAUDE GENDRON, DÉPOSE

Le projet de règlement numéro 2025-775 amendant le règlement RU-2024-01 concernant la sécurité, la paix et l'ordre

Que ce règlement soit soumis pour adoption lors d'une prochaine séance régulière du conseil

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC

2025-12-01.244

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 38, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités ;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE que la séance soit levée et fermée.

MARCELLA DAVIS-GERRISH
Mairesse

BENOIT TREMBLAY
Directeur général et greffier trésorier

Je, MARCELLA DAVIS-GERRISH, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.